



DIRECTION DE L'ACTION RÉGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE  
SOUS-DIRECTION DE LA MÉTROLOGIE

20, AVENUE DE SÉGUR  
F-75353 PARIS 07 SP

**Certificat d'examen de type**  
**n° 02.00.680.004.1 du 29 janvier 2002**

**Instrument de pesage à fonctionnement automatique**  
**doseuse pondérale type WEIGHmaster CW**  
Classe Ref(1)

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 5 août 1998 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments de pesage à fonctionnement automatique doseuses pondérales.

**FABRICANT :**

PRO PAK INTERNATIONAL BV, TIELERWEG 9, 4191 NE GELDERMALSEN (PAYS-BAS).

**CARACTÉRISTIQUES :**

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique doseuse pondérale type WEIGHmaster CW ci -après dénommé "instrument" est une doseuse pondérale à pesées associatives à structure linéaire (les unités de pesage sont alignées) destinée au conditionnement de préemballages à quantité nominale constante.

L'instrument est constitué par :

- 1/ Un dispositif d'amenée du produit à deux débits vers les bennes de pesée au moyen de couloirs vibrants et/ou de bandes.
- 2/ Un module unité de traitement des données analogiques type QUANTRONIC faisant l'objet du certificat d'essais n° TC 5723 délivré par l'Organisme notifié n° 122 (1) pour la classe III . Ce dispositif comporte un dispositif de commande permettant d'introduire, de visualiser les paramètres définissant l'instrument et d'intervenir sur le cycle de fonctionnement des divers organes de l'instrument.
- 3/ 8 à 12 unités de pesage comprenant chacune :

- a/ un dispositif récepteur et transmetteur de charge constitué par une benne à fond ouvrant, dans laquelle se déverse le produit. Cette benne sollicite le dispositif équilibreur et transducteur de charge.
- b/ un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par un capteur à jauges de contrainte respectant les conditions suivantes :

**S** il existe un certificat de conformité à la recommandation R 60 de l'OIML ou un certificat d'essai pour ce capteur délivré par un Organisme Notifié pour l'examen de type selon la directive 90/384/CEE ;

**S** le certificat OIML ou le certificat d'essai comporte les types de capteur et les données nécessaires permettant d'établir la déclaration de compatibilité des modules par le fabricant selon le guide WELMEC 2, révision 2, 1996, n° 11 ainsi que toute exigence particulière d'installation. Un capteur marqué NH est autorisé à la condition que des essais d'humidité aient été réalisés sur ce capteur conformément à la norme EN 45501 ;

---

(1) O.N n° 122 : NMi (organisme notifié hollandais)

**S** la compatibilité entre les capteurs et le module QUANTRONIC est établie par le fabricant aux moyens des fiches présentées guide WELMEC 2, révision 2, 1996

**S** la transmission de la charge doit être conforme à l'un des exemples donnés dans le guide WELMEC 2.4 relatif aux cellules de pesée.

L'instrument est équipé des dispositifs fonctionnels suivants :

- dispositif de réglage statique de la pente dont l'accès est protégé par le dispositif de scellement ;
- dispositif de prédétermination de remplissage ;
- dispositif semi-automatique de mise à zéro ;
- dispositifs de tare :
  - S** dispositif semi-automatique de tare,
  - S** dispositif automatique intermittent de tare soustractif (après un nombre de doses prédéterminé) ;
- dispositif de contrôle de l'affichage à la mise sous tension ;
- dispositif de mise en évidence de défaut significatif.

Les caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

- unités de pesage :
  - S** portée maximale :  $\text{Max} \leq 7500 \text{ g}$
  - S** échelon : d doit être tel que les critères de compatibilité des modules soient respectés
  - S** nombre d'échelons :  $n \leq 1500$
- doseuse pondérale complète :
  - S** classe d'exactitude de référence : Ref(1) selon OIML R 61 (édition 1996)
  - S** classe d'exactitude : X(1)
  - S** températures limites d'utilisation : de - 10 °C à 40 °C
  - S** dose minimale assignée : 2 kg

#### **SCELLEMENTS :**

L'instrument est équipé d'un dispositif de scellement décrit en annexe.

#### **INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES:**

La plaque d'identification d'un instrument concerné par le présent certificat comporte les indications suivantes :

- S** nom du fabricant
- S** numéro de série et désignation du type de l'instrument
- S** désignation du ou des produits
- S** tension de l'alimentation électrique
- S** fréquence de l'alimentation électrique
- S** remplissage maximal
- S** remplissage minimal assigné
- S** cadence maximale de fonctionnement
- S** numéro et date du présent certificat
- S** indication de la classe d'exactitude (X(1))
- S** valeur de référence pour la classe d'exactitude (Ref(1))
- S** échelon sous la forme  $d = \dots$
- S** portée maximale sous la forme  $\text{Max} = \dots$
- S** portée minimale sous la forme  $\text{Min} = \dots$

- S tare soustractive maximale, sous la forme  $T = - \dots$
- S domaine de températures

#### **CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VÉRIFICATION:**

La vérification primitive d'un instrument type WEIGHMASTER CW est effectuée en une phase au lieu d'installation.

La preuve de la compatibilité des modules doit être apportée par le fabricant lors de la vérification primitive selon le guide WELMEC 2, révision 2, 1996.

De plus, le fabricant tient les certificats d'essais à la disposition de l'agent chargé de la vérification primitive.

Outre l'examen de conformité au présent certificat, les essais à réaliser lors de la vérification primitive sont des essais à effectuer selon le paragraphe 5.1.2 de la recommandation R 61 de l'OIML avec les produits prévus et la classe d'exactitude X(1) dans les conditions normales d'utilisation.

#### **DÉPÔT DE MODÈLE:**

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA 00.A009 et chez le fabricant.

#### **VALIDITÉ:**

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

#### **REMARQUE:**

En application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées à son article 1er ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.

#### **ANNEXES:**

- S Scellement
- S Vues d'ensemble
- S Présentation du panneau de commande

Pour le secrétaire d'État et par délégation,  
Par empêchement du directeur de l'action régionale  
et de la petite et moyenne industrie,  
L'ingénieur général des mines

E.TROMBONE

# Scellement

## 1/ Scellement logiciel :

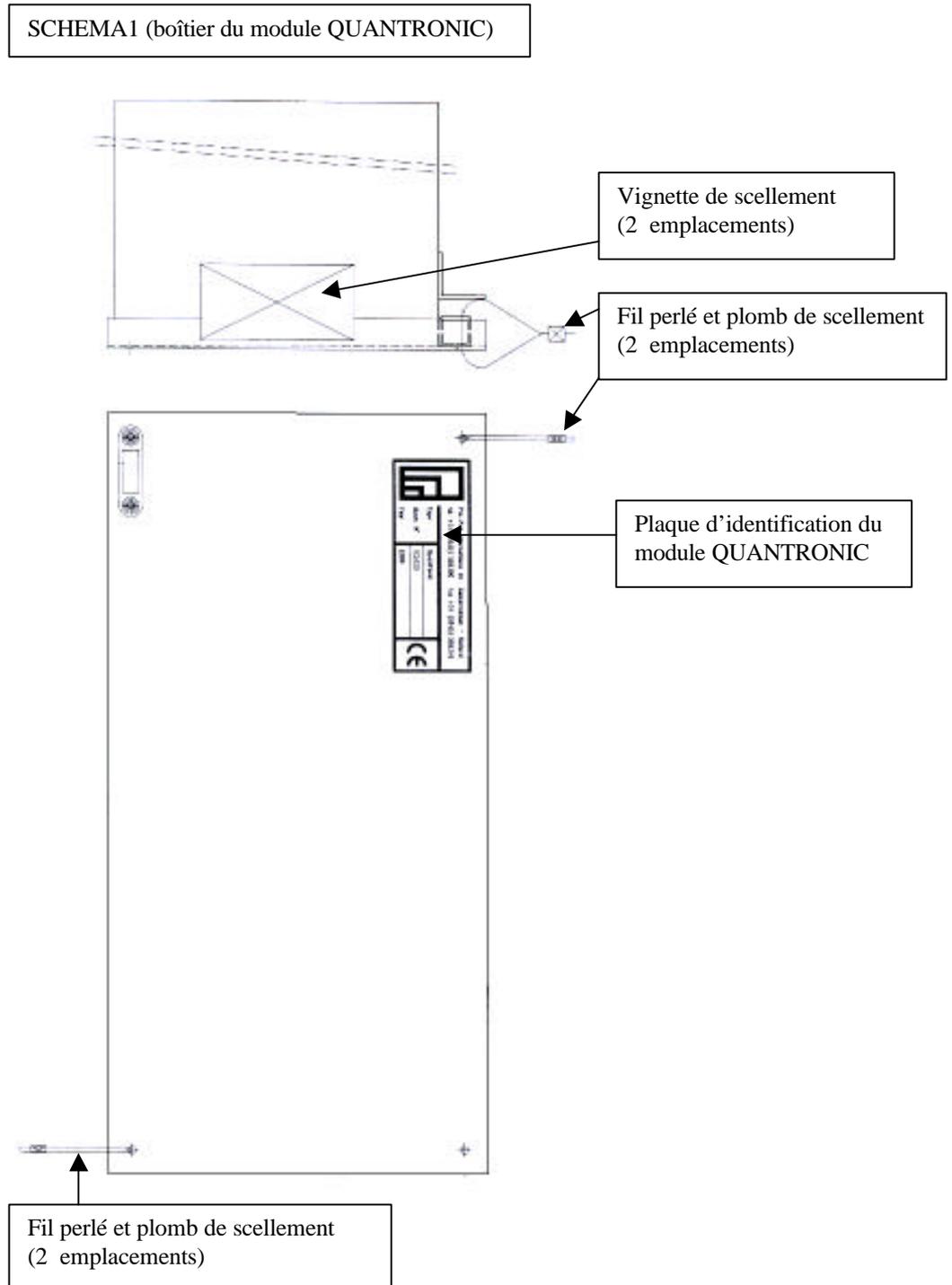
Chaque accès au mode réglage des unités de pesage (au moyen d'un mot de passe) utilise un compteur d'événements qui est incrémenté à chaque modification des paramètres de réglage.

Le module QUANTRONIC comporte une plaque d'identification (voir schéma1) sur laquelle sont inscrits la référence du certificat d'essai TC5723, l'identification du fabricant et la valeur du compteur d'événements au moment de la vérification.

## 2/ Scellement matériel :

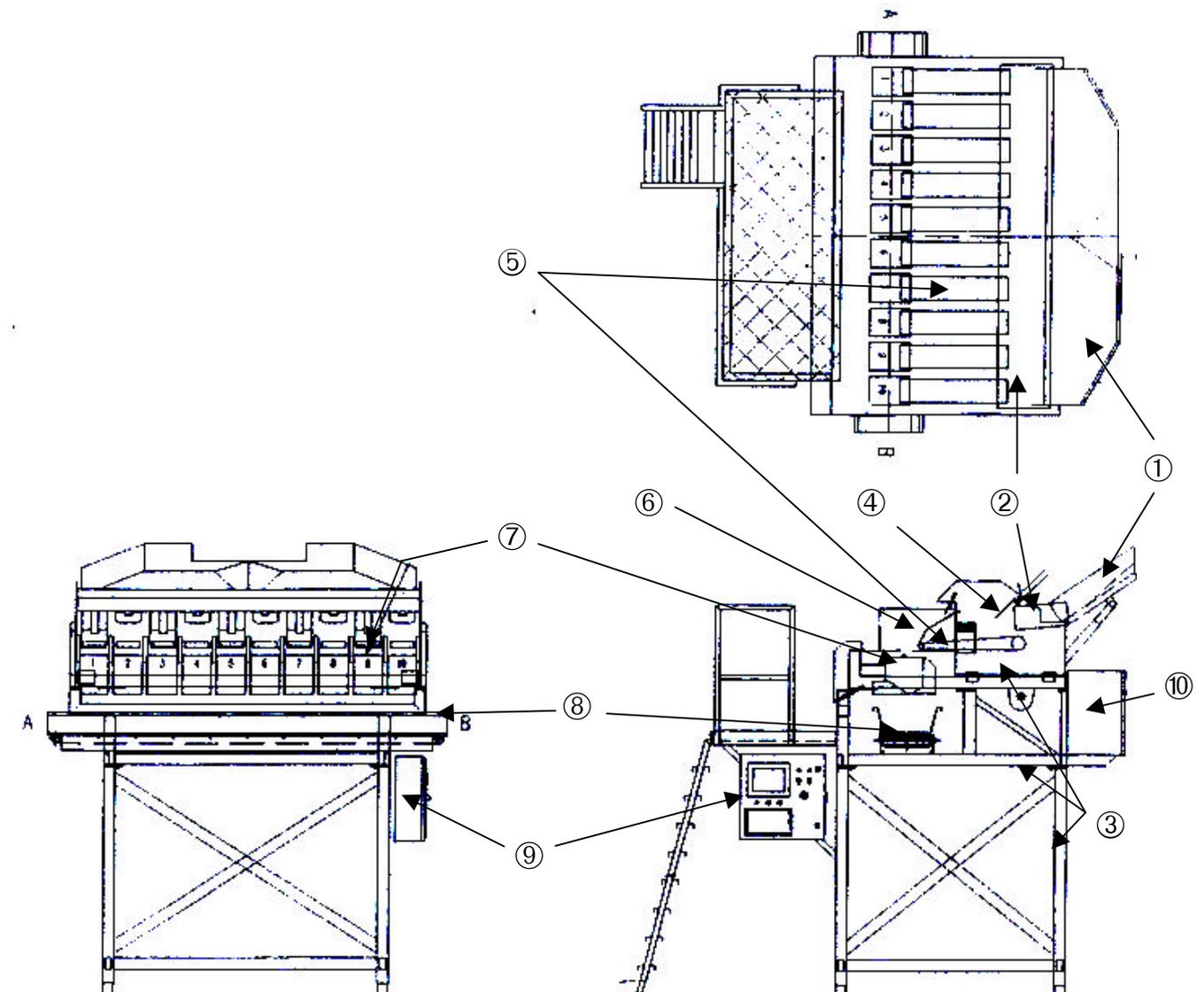
Selon le schéma 1 suivant.

Soit au moyen de vignettes de scellement autodestructibles (2) soit au moyen de fil perlé et de plombs de scellement (2)



## Vues d'ensemble (exemple d'un instrument à 10 bennes)

- |   |   |   |   |
|---|---|---|---|
| ① | Amenée du produit   | ② | Plateaux vibrants   |
| ③ | Châssis supérieur<br>Châssis de base et châssis inférieur                       | ④ | Balai assurant une répartition régulière du produit   |
| ⑤ | Bande ou couloirs vibrants<br>acheminant le produit vers<br>les bennes de pesée | ⑥ | Vanne   |
| ⑦ | Bennes de pesée   | ⑧ | Système d'évacuation des doses<br>vers les systèmes d'ensachage<br>(cas présenté : tapis)<br>Le tapis peut fonctionner dans les 2 sens (vers A<br>ou B) |
| ⑨ | Armoire de commande<br>incluant le module QUANTRONIC                            | ⑩ | Panneau de commande   |



## Présentation du panneau de commande

